



MUNICIPALITÉ
DE
VALEYRES-SOUS-RANCES

1358 VALEYRES-SOUS-RANCES

Valeyres-sous-Rances, le 12 novembre 2014

Au Conseil général
de la commune de et à

1358 Valeyres-sous-Rances

Préavis no 27/14 : Budget de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2015

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Dans sa séance du 11 novembre dernier, la municipalité a adopté le projet de budget pour l'année 2015 et conformément au Règlement du Conseil général ce document a été soumis à la commission de gestion pour étude et rapport.

I. Préambule

Les budgets de fonctionnement communaux sont toujours difficiles à évaluer et l'année 2015 ne déroge pas à la règle.

Sur les frs. 2'256'740.- de dépenses budgétées la commune ne maîtrise qu'une petite partie de cette somme, la plus grande part étant imposée (péréquation cantonale, RPT, sécurité sociale, enseignement, salaires, charges d'énergie, etc...).

Votre municipalité a néanmoins élaboré ce budget au plus proche des pronostics et selon les informations à disposition au moment de sa préparation.

Le budget 2015 est déficitaire de frs. 97'130.- contre frs. 95'600.- l'année dernière. Cette perte peut être financée par la trésorerie courante sans avoir recours à un emprunt, car à ce jour, nous avons suffisamment de liquidités rapidement réalisables. Il comprend, outre les mouvements habituels, les quelques écarts importants résumés dans l'annexe jointe à ce préavis.

La municipalité s'est astreinte à n'engager que les frais nécessaires au bon fonctionnement de la commune et à préserver les biens communaux dans un bon état.

II. Commentaires

Les revenus totaux du budget 2015 s'élèvent à frs. 2'159'610.- contre frs. 2'079'690.- au budget 2014, soit en augmentation de 3.85 %.

Les charges totalisent quant à elles frs. 2'256'740.- contre frs. 2'175'290.- budgétisées pour 2014, ce qui les fait paraître 3.75 % plus élevées.

III. Conclusion

Au vu des éléments invoqués dans le présent préavis, la municipalité vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-RANCES

- vu le préavis no 27/14 : budget de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2015;
- entendu le rapport de la commission de gestion;
- considérant que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour;

DECIDE

le budget de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2015 est adopté tel que présenté.

DECHARGE

la commission de gestion de son mandat.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE VALEYRES-SOUS-RANCES

La syndique



C. Tallichet Blanc



La secrétaire



F. Turin

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 novembre 2014.

Municipal responsable : M. Thierry Vidmer